

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 7 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme et MM. Eric HUBERT, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal et Cathy WAGNER conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
2. **COMMUNE NOUVELLE**
3. **MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MENAGERES**
4. **PROJETS ET TRAVAUX**
5. **URBANISME**
6. **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**
7. **AFFAIRES FINANCIERES**
8. **DIVERS.**

Le Maire informe l'assemblée que l'ajout d'un point supplémentaire était prévu à l'ordre du jour. Il s'agissait du POINT 6 : RELAIS CULTUREL LA SALINE qui concernait le contrat de régisseur. Une seule proposition est parvenue dans les délais. Le maire a donc demandé d'élargir les canaux de publication et de publier l'offre sur emarchespublics.com.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2015**

Céline GEFFROY fait remarquer que les interventions des conseillers municipaux n'étaient plus mentionnées nominativement ; le Maire répond que toute intervention sera mentionnée si elle porte sur une décision ou un point important.

Suite à cette remarque le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Anne ZYTO) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 septembre 2015.

2. **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

03.09.2015

- Réunion de chantier pour les travaux de sécurisation des itinéraires de circulations douces
- Rencontre avec Monsieur CHARLERY, architecte des Bâtiments de France pour clarifier des dossiers d'urbanisme

04.09.2015

- Lancement de la plate-forme de rénovation énergétique d'Alsace du Nord organisé par l'ADEAN
- Inauguration de la maison rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

05.09.2015

- Union départementale des Sapeurs-Pompiers : bénédiction du nouveau drapeau

06.09.2015

- Réception à l'occasion du 50^e anniversaire du jumelage entre les communes de Gossersweiler-Stein et Schoenenbourg

08.09.2015

- Inauguration de la résidence « Le Soultzerland »

11.09.2015

- Matinée « Journée des Maires » à la foire européenne de Strasbourg

12.09.2015

- Inauguration de l'exposition de généalogie à Lampertsloch
- Tournoi inter-entreprises de Badminton au complexe sportif

13.09.2015

- Jubilé du 250^e anniversaire de l'église de Kutzenhausen

15.09.2015

- Réunion sur la commune nouvelle – point à l'ordre du jour

16.09.2015

- Rencontre avec Madame EKSEN, nouvelle exploitante du snack Istanbul

17.09.2015

- Réunion de compte-rendu de mandat des conseillers départementaux à Betschdorf
- Présentation de la saison culturelle commune Nef/Saline à la Nef à Wissembourg

18.09.2015

- Prise d'armes au quartier Estienne à Oberhoffen
- 6^{ème} anniversaire du marché hebdomadaire avec animation des rues et apéritif géant

19.09.2015

- Journée nationale d'action organisée par l'Association des Maires de France dans toutes les communes et intercommunalités ; à Soultz-sous-Forêts une rencontre/débat a eu lieu dans la salle voûtée du pôle des services
- Marche de solidarité en mémoire du jeune cyclomotoriste accidenté de la route
- Présentation de la saison culturelle commune Nef/Saline à La Saline de Soultz-sous-Forêts

20.09.2015

- Journée du Patrimoine avec exposition des concours d'architectes, inauguration du vitrail offert par M. et Mme Vosselmann à la commune, et dédicace du livre de Jean-Claude Streicher « Histoire sociale des Juifs de Soultz-sous-Forêts » ; cette dédicace a rencontré un vrai succès

21.09.2015

- Rencontre avec le directeur des Supermarchés Match concernant le projet du Jardin de La Saline
- Réunion des commissions « projets et travaux » et « urbanisme et habitat »

22.09.2015

- Inauguration de l'unité d'accueil de parents addictifs avec de jeunes enfants

24.09.2015

- Atelier de travail sur l'éco-quartier – point à l'ordre du jour

28.09.2015

- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt

29.09.2015

- Installation du commandant de brigade de gendarmerie de Soultz-sous-Forêts, le major Bruno IACOBUCCI

30.09.2015

- Réunion publique sur les circulations douces à La Saline

01.10.2015

- Réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) : concernait le nouveau schéma de coopération intercommunale : la loi NOTRe propose de clarifier le rôle de chaque échelon territorial et vise à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

1. Couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre
2. Rationalisation des structures intercommunales et syndicales
3. Seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre fixé à 15000 habitants avec des aménagements possibles en fonction de critères géographiques (zone de montagne) et démographiques (densité de population)
4. Renforcement de l'intégration communautaire avec de nouvelles compétences (obligatoires et optionnelles) pour les EPCI à fiscalité propre

A noter que la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement en 2020 et la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018

Le schéma propose de retenir les axes suivants en vue de rationaliser l'exercice des compétences actuellement exercées par des syndicats :

- Dissolution des syndicats sans flux financiers ou en voie de dissolution
- Transfert complets au SDEA des compétences eau et assainissement des syndicats ayant déjà réalisé des transferts de compétence partiels au SDEA,
- Poursuite du regroupement des syndicats de gestion des forêts dans une approche de massifs forestiers : proposition de fusion du SYCOFOSE avec le SIVU forestier de Wissembourg

Concernant le regroupement des syndicats forestiers le Maire informe qu'il a évoqué, devant la commission, une alternative consistant à transférer la compétence à la communauté de communes, comme cela se fait dans d'autres territoires.

Le Maire précise également qu'au vu de la carte annexe au rapport du Préfet il apparaît qu'il n'y a pas d'homogénéité parfaite entre les bassins de vie et les communautés de communes, en particulier dans le bassin de vie de Soultz-sous-Forêts où des communes comme Lobsann, Kutzenhausen et Merkwiller-Pechelbronn appartiennent à notre bassin de vie alors que ces communes sont intégrées dans la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

- Réunion avec AMS Ingénierie, maître d'œuvre des divers travaux de voirie
- Rencontre avec le futur acquéreur de la maison KOHLER – point à l'ordre du jour

02.10.2015

- Rencontre avec un propriétaire de la rue Meissacker concernant l'entretien de son terrain

- Présentation, par la section Pointes de Pieds, du local réaménagé dédié à la pratique de la danse (ancien dojo rue de la Saline)

05.10.2015

- Réunion de présentation du service civique et des emplois d'avenir organisée par le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg à La Saline : une réflexion pourrait être menée pour l'emploi d'un accompagnateur des utilisateurs des itinéraires de modes doux au titre du service civique

06.10.2015

- Passage de la commission de sécurité chez ALDI
- Réunion de la commission de la commission cimetière concernant le site cinéraire – point à l'ordre du jour.

POINT 2 : COMMUNE NOUVELLE

1. Point d'actualité

Le Maire communique les résultats des différentes communes :

COMMUNES	RESULTATS	ARGUMENTS
KEFFENACH	Favorable à la poursuite de la démarche	
SCHOENENBOURG	Non à l'unanimité	Délai Ecole Sectionnement électoral
MEMMELSHOFFEN	Non à une très large majorité	Effort fiscal (qui devra être fait de toute façon) Perte d'identité Sectionnement électoral
RETSCHWILLER	Non à l'unanimité	Effort fiscal
HOFFEN	Non	Nouvelle équipe, nouvelle stabilité
SURBOURG	Non à une très large majorité	Délai Perte d'identité

Considérant que la majorité des communes n'ont pas adhéré au projet, la commune nouvelle est abandonnée dans l'immédiat.

2. La démarche du Député Frédéric REISS en faveur des communes associées

Frédéric REISS, Député du Bas-Rhin a envoyé un courrier à la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique et au Président de l'Association des Maires de France leur rappelant :

- d'une part que la loi relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires du 17 mai 2013 a induit un premier point d'achoppement à travers la disparition des sectionnements électoraux et qu'il avait déposé une proposition de loi en novembre 2013 visant à rétablir les sectionnements électoraux
- d'autre part, concernant la disparition des communes associées :
 - demande de réexamen de l'interprétation de la part de l'Etat de la loi de mars 2015 conduisant à la disparition des communes associées
 - sur le plan juridique évocation du dispositif d'extension de la commune nouvelle pour maintenir aux communes associées un statut de communes déléguées dans la commune nouvelle,

- sur le plan politique éviter de pénaliser les communes qui ont été précurseur et ne pas rajouter une inquiétude pour celles qui voudraient s'engager dans un processus de commune nouvelle

POINT 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MENAGERES

1. Le contexte et les principes

- une facture ordures ménagères qui n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années (102€/personne en 2015)
- une volonté, enfin, du SMICTOM de passer le plus rapidement possible de l'enfouissement à l'incinération
- un dispositif qui permettra d'obtenir une certaine élasticité des coûts par rapport au volume des déchets
- les lois Grenelle 1 et 2 imposent une réduction du volume des déchets par la mise en œuvre d'une redevance incitative
- un objectif à moyen terme de baisser les coûts, et à court terme de maîtriser les coûts,
- une contribution au SMICTOM qui va de plus en plus prendre en compte la quantité de déchets
- une facturation :
 - qui prenne en compte la quantité de déchets et qui entraîne un redéploiement de la charge financière entre ménages
 - qui évalue la quantité de déchets à la levée et non au poids
 - qui s'applique également aux professionnels.

2. L'impact de la redevance incitative

Le Maire présente une extrapolation annuelle se basant sur 5 mois de collecte, en précisant que la communauté de communes de Niederbronn-les-Bains a déjà instauré la redevance incitative :

Production moyenne en kg par habitant et par an	Ordures ménagères résiduelles bac brun	Tri sélectif bac bleu/jaune
CC Pays de Niederbronn-les-Bains	130,73	61,62
CC Sauer-Pechelbronn	219,99	58,38
CC Outre-Forêt	223,99	53,60
CC Pays de Wissembourg	239,14	62,73
CC Plaine du Rhin	243,87	66,19
Moyenne	211,54	60,60

3. La facturation

Bac utilisé	Redevance incitative 2016			
	Abonnement	Forfait pour 20 levées	Facturation minimum	Prix de la levée supplémentaire
120 l	150,00 €	80,00 €	230,00 €	4,00 €
240 l	150,00 €	160,00 €	310,00 €	8,00 €
120 l personne seule	75,00 €	40,00 €	115,00 €	2,00 €

4. Le planning dans le territoire

- jusqu'au 16 octobre 2015 : identification des bacs, de tous les bacs si possible, même ceux qui vont être remplacés

- novembre-décembre : remplacement des bacs pour les foyers qui le demandent
- à partir du 1^{er} janvier : application de la redevance incitative. Si le nouveau bac n'a pas pu être livré, application de la facturation correspondant au bac souhaité.

Suite à cette présentation, un débat est ouvert au sein du conseil municipal :

- Christian KLIPFEL interroge sur la mise en place d'un tarif pour résidences secondaires vu que l'ancienne CC du Hattgau pratiquait un tel tarif. Le Maire répond que la redevance n'est pas encore arrêtée mais qu'elle sera sans doute basée sur la redevance pour personne seule
- Céline GEFFROY demande une justification pour un forfait à 20 levées, cela posera un problème d'hygiène et de dépôts sauvages. Le Maire répond que ce forfait représente une levée toutes les 3 semaines et 3 levées supplémentaires pour l'été. Rien n'empêche une levée toutes les semaines, le règlement sanitaire départemental impose l'évacuation des ordures ménagères et le camion continuera donc à passer chaque semaine. La moyenne de levées constatée dans les communautés de communes qui appliquent déjà la redevance incitative est de 13 à 13,5 levées par an
- José POZUELO soulève le problème des logements collectifs. Le Maire répond que ce sera le même principe que pour les maisons individuelles, en fonction de la poubelle et le syndic devra faire la répartition.

POINT 4 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Travaux de sécurisation d'itinéraires de circulations douces

• Résultat de la réunion publique

Différents points ont été mis en évidence lors de la réunion publique et les remarques seront prises en compte dans le cadre de l'aménagement des itinéraires de circulations douces. Le Maire présente les différentes modifications :

Croisement entre la rue des Vignes et la rue du Vignoble

- le passage pour piétons devrait éventuellement être déplacé vers la rue du Docteur Deutsch.

Organisation de la rue de Seltz

- bien positionner le parking devant le cabinet médical par rapport aux sorties de la propriété
- mettre en place des plots devant la propriété 10, rue de Seltz pour sécuriser le passage étroit de la bande cyclo-piétonne
- enlever le parking devant la propriété 31, rue de Seltz car il est situé sur une portion en descente ce qui obère sa visibilité par les automobilistes
- enlever un parking devant la propriété 35, rue de Seltz pour une meilleure visibilité tant pour la sortie de la propriété que pour l'automobiliste qui circule vers la localité
- enlever un parking pour une meilleure visibilité en sortie de propriété devant l'immeuble 22, rue de Seltz et rajouter un parking devant la propriété 39, rue de Seltz
- ajuster le positionnement d'un parking devant les propriétés STOETZEL et STROBEL pour mieux prendre en compte la sortie de propriété
- supprimer les trois parkings avant l'intersection avec la rue du Gymnase et mettre des plots pour empêcher tout stationnement.

Par ailleurs, les demandes de mettre en dépose-minute les places devant le collège et d'implanter des panneaux pour indiquer les possibilités de stationnement dans la rue du Gymnase restent d'actualité.

Les coussins berlinois dans la rue des Vignes sont en place pour les deux premiers. Les deux autres vont être installés rapidement. Les travaux pour le ralentisseur au croisement des rues des Vignes et du Vignoble, ainsi que l'installation de feux tricolores rue du Docteur Deutsch débuteront le 12 octobre et l'aménagement de la rue de Seltz le 19 octobre 2015 (congés scolaires).

Le conseil municipal entérine ces différentes modifications.

• Déclarations de sous-traitance

L'entreprise ARTERE CONSTRUCTION/Marlenheim, titulaire du marché pour les travaux de sécurisation d'itinéraires de circulations douces 2015-2017, a fait parvenir deux déclarations de sous-traitance :

- 1) **Travaux sous-traités** : signalisations, marquages et fourniture + pose de barrières
Sous-traitant : EG SIGNALISATION/Wasselonne
Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 24 990 € HT.
- 2) **Travaux sous-traités** : fourniture et pose d'un feu tricolore à récompenses pour passage piétons rue du Docteur Deutsch
Sous-traitant : FRITZ ELECTRICITE/Seltz
Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 16 460 € HT.

Ces sous-traitances constituent des actes spéciaux portant acceptation des sous-traitants et agrément de leurs conditions de paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les sous-traitants à paiement direct.

2. Synagogue

• Déclaration de sous-traitance lot 2 – Charpente Bois

L'entreprise CHANZY PARDOUX/Illkirch, titulaire du lot 2 – Charpente Bois, a fait parvenir une déclaration de sous-traitance par paiement direct au sous-traitant.

Cette sous-traitance concerne la mise en peinture des 2 corniches des 2 clochetons à effectuer par l'entreprise PEINTURES ECODURABLES/Eschau. Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant s'élève à un montant maximum de 3 100 € HT.

Cette déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le sous-traitant à paiement direct.

• Avenant n° 2 au lot 3 : Couverture Zinguerie

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 2 au lot 3 – Couverture. Cet avenant concernant la réparation et le remplacement d'abat-sons, des travaux de reprise de maçonnerie/grès après dépose des baies existantes et des travaux de mise en peinture de teinte sombre sur enduit existant, demandés par la DRAC. Le montant de l'avenant s'élève à 9 626 € HT, soit 11 551,20 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 au lot 3 – Couverture Zinguerie et autorise le Maire à le signer.

L'avenant 1 et 2 concernent des travaux non prévus dans le marché initial, nécessaires pour assurer la conservation du bâtiment et constatés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le marché est porté de 23 895,36 € HT à 49 131,36 € HT, soit une augmentation de 105,61 %.

3. Site cinéraire au cimetière de Sultz-sous-Forêts

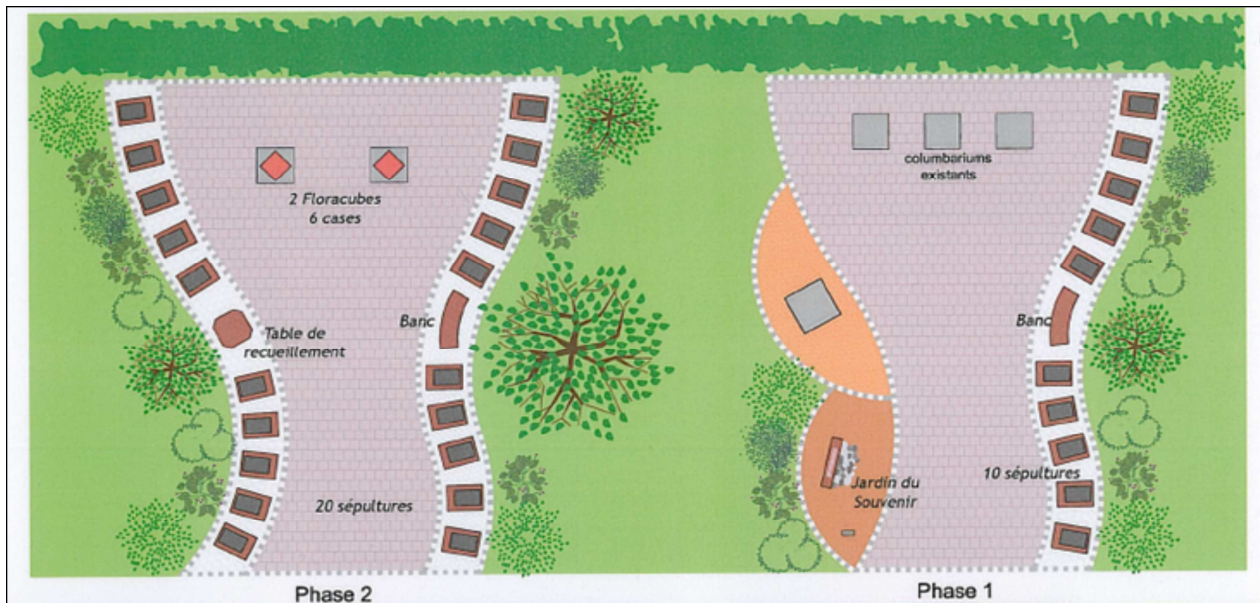
Le Maire rappelle qu'une mise en concurrence avait été lancée le 27 juillet 2015 pour une remise des offres au 26 août 2015. Deux entreprises avaient répondu dans les délais impartis, une troisième entreprise ayant déposé son offre avec un léger retard.

Lors de la réunion du 2 septembre 2015 le conseil municipal avait demandé au Maire de recontacter les entreprises qui n'avaient pas répondu. Deux offres supplémentaires sont parvenues en mairie, ce qui signifie que cinq entreprises ont soumissionné pour le projet : MUNIER, HEIBY, MEAZZA, GRNIMOND et RUFFY.

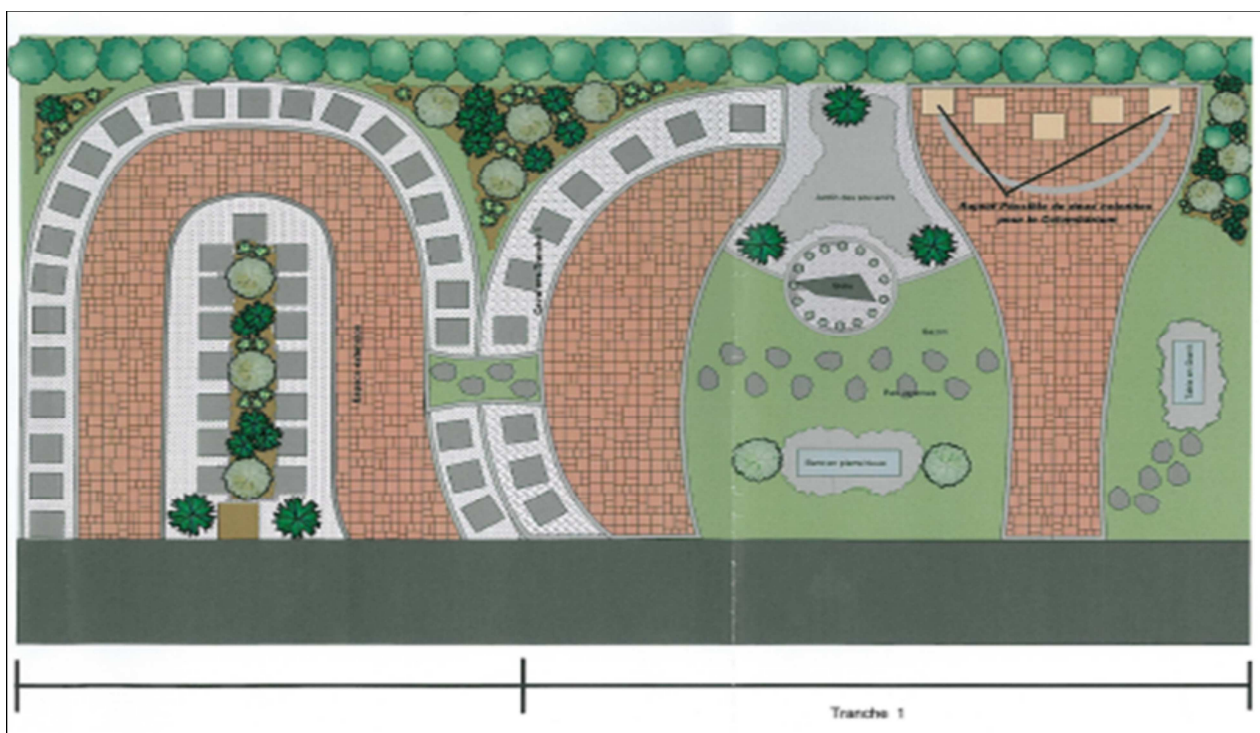
La commission cimetière s'est réunie le 6 octobre 2015 et a étudié les différentes propositions. En prenant en compte les critères de sélection, les entreprises MUNIER et HEIBY obtiennent le même résultat.

Il projette les propositions MUNIER et HEIBY

• Proposition MUNIER



- Proposition HEIBY





Pour José POZUELO, la proposition MUNIER est plus jolie, mais HEIBY s'occupe à la fois des VRD et de la marbrerie.

Le Maire demande au conseil municipal de faire le choix entre MUNIER et HEIBY.

Le conseil municipal, par 15 voix pour HEIBY, 4 voix pour MUNIER et 2 abstentions (Marie-José SCHALLER et Eric HUBERT), décide de confier les travaux pour la création du site cinéraire à l'entreprise HEIBY & FILS de Soultz-sous-Forêts. Le montant est estimé à 14 967 € HT.

4. Divers travaux de voirie

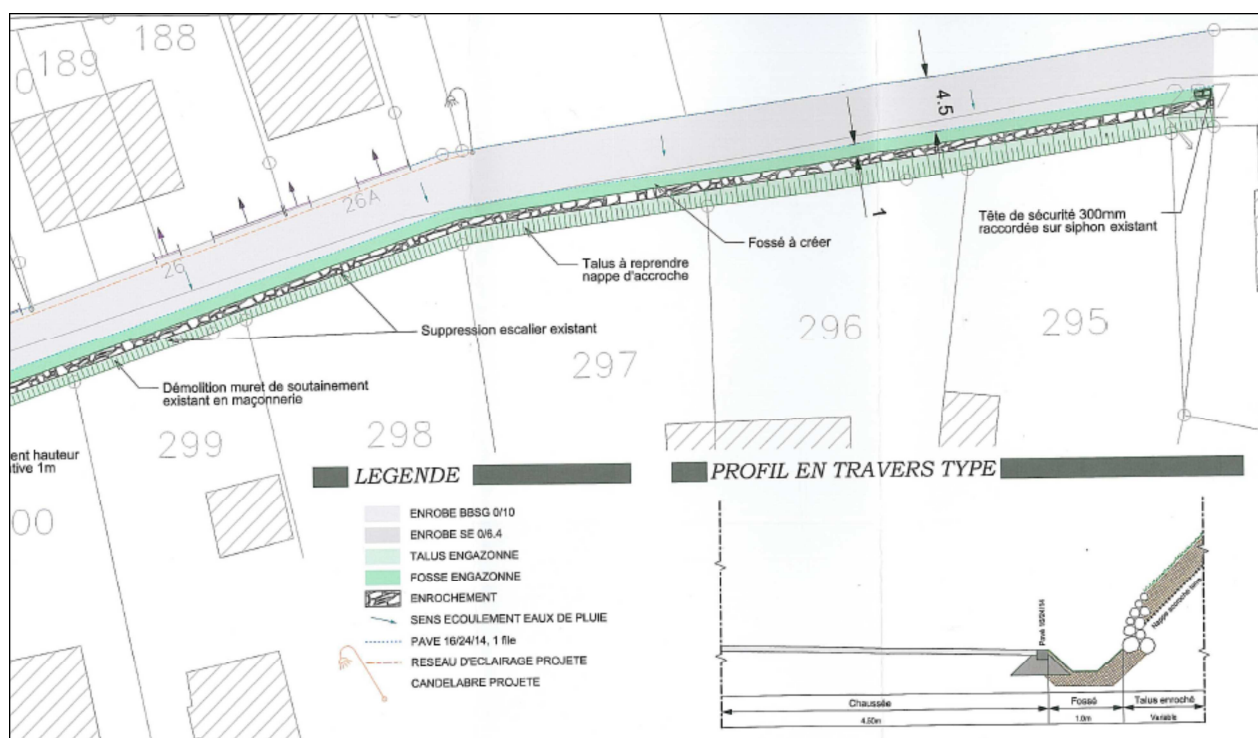
Le Maire présente la comparaison entre les estimations maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

TRAVAUX A EFFECTUER	LIGNE BUDGETAIRE (HT)	AVANT-PROJET (HT)
Zone autour de l'église catholique	15 000 €	19 000 €
Trottoir devant le 28 rue de Strasbourg	2 500 €	3 500 €
Parking rue de Reimerswiller	9 000 €	8 700 €
Trottoir rue des Vosges	5 000 €	7 500 €
Extrémité rue du Maire Geiger	60 000 €	57 000 €
Installation de chantier		5 500 €
TOTAL	91 500 €	101 200 €
<i>Cour du presbytère</i>		2 500 €

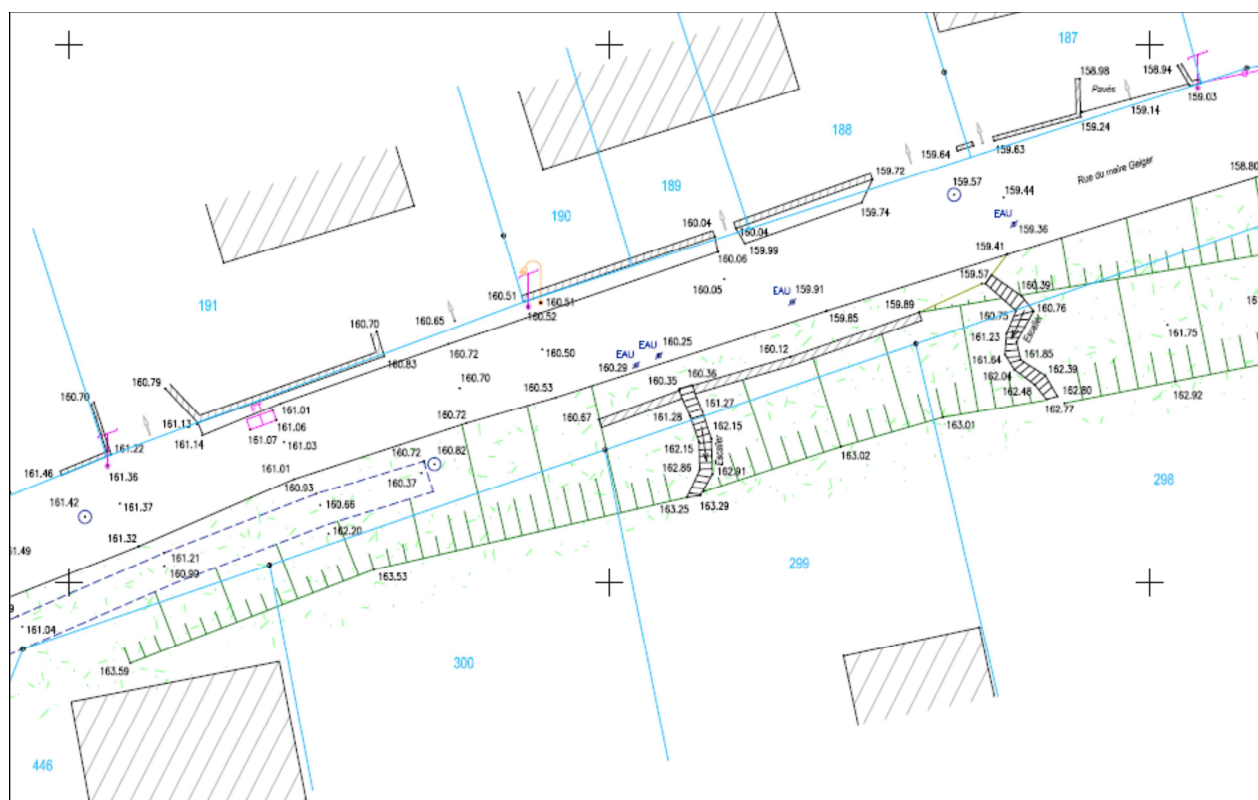
La maîtrise d'œuvre prévoit, dans l'estimation de la rue du Maire Geiger, une chaussée à 4,50m, le fossé à 1 m et un talus enroché. Se pose la question de la largeur de la chaussée, car cette portion de route est utilisée par les tracteurs qui s'y croisent dans les périodes de grande activité. Si la route n'est pas assez large et qu'il faut buser le fossé, le prix est d'environ 300€/ml.

L'avant-projet a été réalisé avant l'établissement du plan topographique par un géomètre.

- **Avant-projet d'aménagement de la rue du Maire Geiger**



- **Plan topographique**



5. Autres

- **Presbytère protestant de Hohwiller**
- **Aménagement d'une salle d'eau et de toilettes**

En raison de la vétusté de la salle de bains actuelle du presbytère protestant de Hohwiller, le Maire soumet au conseil municipal les devis pour l'aménagement d'une salle d'eau et de toilettes :

- entreprise Frédéric SCHIRCK/Stundwiller pour la préparation des locaux, pose et fourniture des carreaux pour un montant de 4 636,20 € HT (5 563,44 € TTC)

- Le conseil municipal décide de faire effectuer ces travaux.

- **Labellisation et commercialisation de l'éco-quartier**

- Un dossier pour le label Quartier Plus sera déposé mi-octobre (bilan et prix du foncier)
- Commercialisation
 - Donner la construction des logements à un promoteur immobilier ne cadre pas avec l'idée d'un projet «laboratoire» et d'un aménagement innovant. C'est pourquoi il a été décidé de réfléchir à une commercialisation alternative des lots et en particulier les lots pour les logements individuels.
 - La piste explorée est l'autopromotion. Pour cela l'agence Urbitat+ créera une plaquette de présentation de 2 à 4 pages qui vantera les qualités du futur aménagement :
 - o Économie du foncier
 - o Qualités de vie
 - o Espace public
 - o Un aménagement maîtrisé
 - o Des constructions bioclimatiques
 - o Travailler l'identité du site
 - o Architecture et paysage
 - o ...

IUPS réfléchira à un plan de plantation.

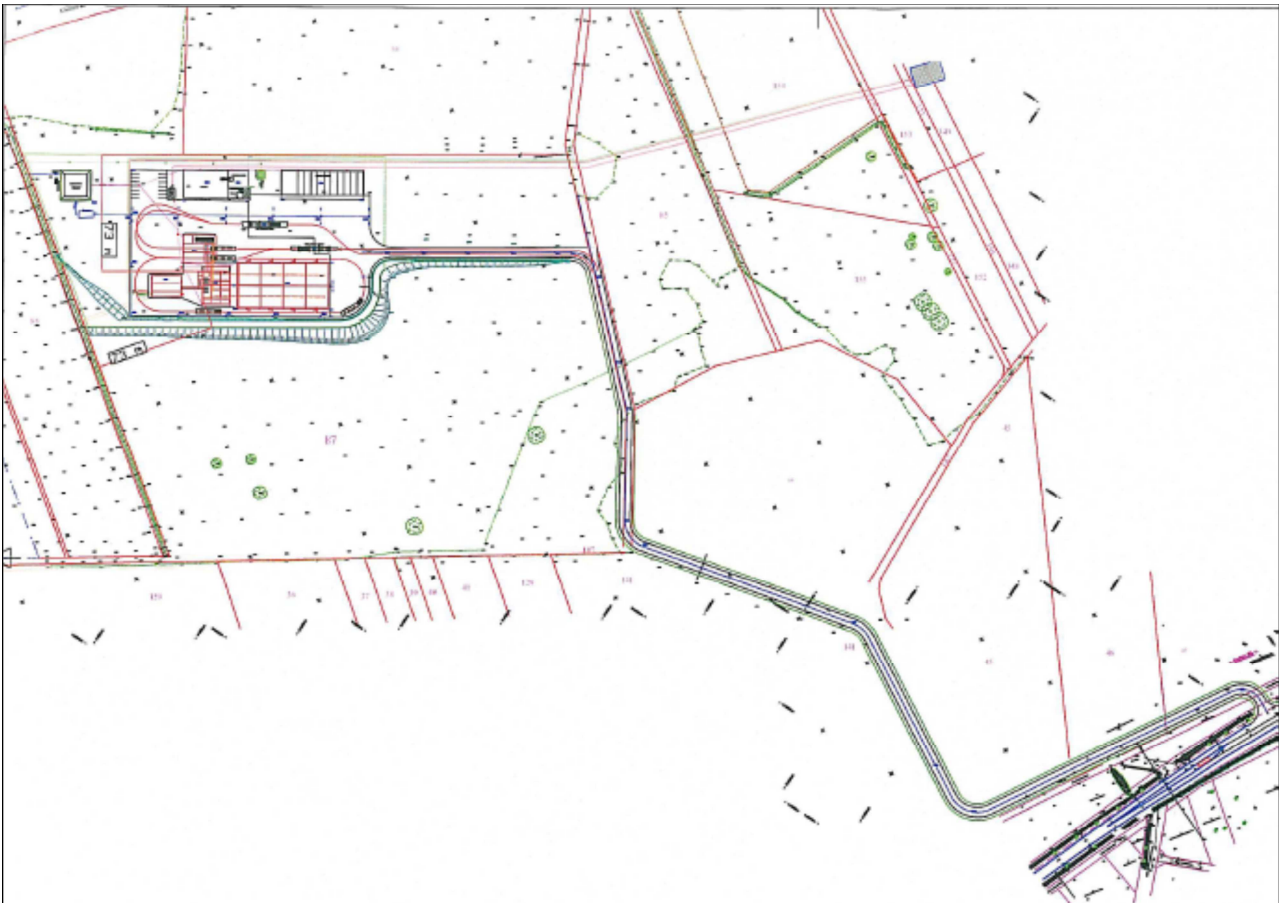
- **Prochaines échéances**

- Réunion de travail du comité de pilotage le 20 octobre 2015 à 18h30
- Réunion publique le mardi 3 novembre 2015 à 19 heures

2. Modification du PLU

- **Comptoir Agricole**

Le Maire projette le projet d'implantation du comptoir agricole



Suite à la réunion du 20 juillet 2015 à laquelle assistait le Directeur départemental des territoires, deux possibilités existent pour la modification à apporter au PLU :

1. Le projet d'évolution du PLU vise à dédier spécifiquement une partie importante de la zone IAUT du PLU en vigueur à un seul utilisateur et à étendre le champ des usages possibles (commerces, entrepôts) sur l'ensemble du périmètre actuel.
La zone actuelle du PLU gagnerait à distinguer deux sous-secteurs ou être scindée en deux secteurs avec un règlement distinct. La présence d'une zone humide reste à être confirmée ; dans ce cas le rapport de présentation sera à compléter. Toutefois la partie la plus sensible du point de vue environnemental de cette zone humide ne devrait pas impacter le secteur qui sera cédé au comptoir agricole. Le projet aura par ailleurs pour conséquence de modifier les conditions d'accès au RD 264 ce qui doit être précisé en fonction des demandes du Conseil Départemental, Une procédure de modification simplifiée serait envisageable.
L'emplacement réservé (ER) aurait tout intérêt à être modifié dans son tracé (au moins partiellement) afin d'éviter que le chemin rural d'accès au silo ne croise cet ER (en théorie, rien ne l'empêche, mais cela nécessite de garantir l'accès ultérieur du silo à la nouvelle voie qui sera créée). Dans l'hypothèse d'un déplacement d'une partie du tracé de l'ER, une modification avec enquête publique serait de nature à sécuriser juridiquement la procédure d'évolution du PLU qui est à engager
2. Modification du règlement de la zone 1AUT dans son ensemble, en permettant les entrepôts, voir éventuellement d'autres usages à condition qu'ils soient liés à la géothermie.
Supprimer la condition que l'urbanisation soit « réalisée dans le cadre d'un aménagement groupé »
En garantir l'esprit par une Orientation d'Aménagement et de Programmation qui organise les grands principes d'accès et de desserte interne et phaser de manière cohérente la répartition des futurs lots avec celui du silo en 1ère phase
Faire figurer dans l'OAP la protection de la ZDH (si son caractère humide est avéré)
Opportunité de supprimer l'ER et remplacer son objet par une flèche qui maintient le principe d'une liaison nord-sud dans l'OAP sans se contraindre au tracé actuel peu convaincant.
Une modification classique avec enquête publique s'avère nécessaire (adjonction d'une OAP au PLU). La sécurité juridique de l'évolution du PLU en sortirait renforcée.

Pour Fabrice FISCHER, conseiller municipal délégué à l'urbanisme préconise la solution 1 qui serait la plus simple et la plus rapide.

Le conseil municipal, à l'unanimité opte pour la solution 1. Le Maire se rapprochera des services de l'Etat à ce sujet.

3. Maison KOHLER

Le Maire informe le conseil municipal que la Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Département du Bas-Rhin – Division du Domaine du Bas-Rhin les Domaines a procédé à l'évaluation :

- de la propriété anciennement KOHLER appartenant à la commune à 37 500 €, pour une superficie de 1,90 are (montant identique au prix d'achat payé par la commune)
- du terrain adjacent à l'immeuble (jardin du presbytère protestant) à 4 300 € l'are.

Il rappelle les décisions prises lors de la réunion du conseil municipal du 6 mai 2015 :

- vente de l'ancienne maison KOHLER
- fixation du prix de vente de l'immeuble à 37 500 €, majoré des frais de notaire, soit un montant de 38 953,52 €
- maintien de l'espace minéral à l'arrière de l'immeuble (côté parking de l'église protestante)
- cession d'une partie du jardin du presbytère protestant
- frais d'arpentage et frais relatifs à la vente mis à la charge de l'acquéreur.

Suite à une rencontre sur place avec M. MESSEMER, futur acquéreur, il est proposé de vendre l'immeuble KOHLER pour un montant de 38 953,52 €. En ce concerne l'espace à l'arrière de la propriété et la cession

d'une partie du jardin du presbytère protestant, il a été convenu que l'échange de terrains se ferait ultérieurement. Toutefois ce projet d'échange sera inscrit dans l'acte de vente, sans définir la surface exacte en fonction des projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la vente de la propriété anciennement KOHLER pour un montant de 38 953,52 €
- l'inscription du projet d'échange de terrains dans l'acte de vente
- de mettre les frais relatifs à la cession à la charge de l'acquéreur.

4. Estimation du terrain au lieudit « Kleiner Rebberg »

Le Maire informe le conseil municipal que la Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Département du Bas-Rhin – Division du Domaine du Bas-Rhin a également procédé à l'évaluation de la parcelle au lieudit « Kleiner Rebberg » appartenant à la commune et estime la valeur vénale actuelle à 5 900 € l'are. Cette valeur est donnée pour une durée maximum d'un an.

A la question de Céline GEFFROY demandant si l'ensemble de la parcelle était constructible le Maire répond affirmativement.

Le conseil municipal moins une abstention (Céline GEFFROY) décide la mise en vente de la parcelle cadastrée section 37 n° 477 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 14,53 ares au prix de 5 900 € l'are.

5. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant

- propriété cadastrée section 6 n°28 lieudit « 60 rue des Barons de Fleckenstein », section 6 n° 29 et 30 lieudit « rue de Lobsann » de contenance respectives 3,83 ares, 0,20 are et 0,53 are, soit une contenance totale de 4,56 ares.

POINT 7 : ECOLE MUNICIPALE DE MUIQUE

1. Fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Pour permettre la rémunération des assistants d'enseignement artistique, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les heures d'enseignement et les échelons de rémunération pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELONS
Eveil musical / Chant / Chorale des jeunes (Nathalie FORNECKER)	4,41 / 20 ^e	IB 360 – IM 335	4 ^e
Formation musicale / Flûte (Ewa MICHELS)	14,16 / 20 ^e	IB 516 – IM 443	11 ^e
Batterie (Romain SCHMITT)	3,25 / 20 ^e	IB 356 – IM 332	3 ^e
Clarinette / Saxophone (MAYER Benjamin)	1,58 / 20 ^e	IB 360 – IM 335	4 ^e
Guitare (Alexis TEDDE)	8,08 / 20 ^e	IB 356 – IM 332	3 ^e
Piano (Jean-Claude HAGER)	6,91 / 20 ^e	IB 488 – IM 422	10 ^e

Piano / Chorale adultes (Catherine KRIEGER)	10,91 / 20 ^e	IB 356 – IM 332	3 ^e
Trombone / Baryton (Renaud SCHMITZ)	1,25 / 20 ^e	IB 457 – IM 400	9 ^e
Trompette (Fredy WEBER)	2 / 20 ^e	IB 576 – IM 486	13 ^e
Violon (Gaston STEIN)	1,83/20 ^e	IB 374 – IM 345	5 ^e

2. Fixation des tarifs de l'école municipale de musique pour des enfants atteints d'un handicap

Pour permettre aux enfants atteints d'un handicap de suivre des cours d'instrument à l'école municipale de musique, le Maire propose :

- de créer une section d'enseignement de cours d'instrument pour ces enfants pour leur permettre de s'ouvrir à la musique
- d'accorder une réduction de 23 € sur les tarifs en vigueur, vu que ces enfants ne suivent pas de cours de solfège.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et fixe les tarifs trimestriels des cours d'instrument pour les enfants atteints d'un handicap comme suit :

- **Instrument d'harmonie ou percussion**
Tarif Soultz-sous-Forêts : 100 € - tarif extérieur : 115 €
- **Autre instrument ou chant**
Tarif Soultz-sous-Forêts : 115 € - tarif extérieur : 133 €

A l'interrogation de Céline GEFFROY quant à un examen de solfège en fin d'année scolaire, Lucienne HAAS, adjointe au Maire, répond que cet examen sera reconduit et se déroulera donc à la fin de la présente année scolaire.

POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Soutien financier pour l'acquisition de deux défibrillateurs

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a installé 4 défibrillateurs en 2014 dans les bâtiments suivants : pôle des services, maison de la musique et des associations, gymnase municipal et complexe sportif.

Une demande de soutien financier avait été adressée à la Fondation CNP Assurances qui avait lancé un appel à projets dénommé « Arrêt cardiaque et premiers secours ». Le conseil d'administration de cette Fondation, par délibération du 3 mars 2014, a décidé de retenir le projet et a attribué à la commune un soutien financier de 1 800 € se décomposant comme suit :

- 1 300 € pour l'installation de 2 défibrillateurs placés en intérieur
- 500 € pour la formation de la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce soutien financier d'un montant de 1 800 €.

2. Subvention exceptionnelle tennis-club

Afin de redynamiser le club de tennis confronté à des difficultés liées à son équipement, le club a organisé, les 3 et 4 octobre, une animation de rentrée avec l'appui et la logistique de la Ligue d'Alsace et du comité départemental le samedi matin 3 octobre.

Le programme était le suivant :

- samedi matin : animation avec 4 classes de l'école élémentaire
- samedi après-midi : animation ouverte à tous les jeunes avec concours
- dimanche matin : animation réservée aux adultes

Le Président a fait parvenir le bilan de la manifestation pour un montant de dépenses de 560 €.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 280 € au tennis-club de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de cette manifestation. Ce montant représente 50% de la dépense.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

A la question de Céline GEFROY pourquoi le club de tennis ne participait pas aux activités dans le cadre des TAP'S, le Maire répond qu'il y a d'une part un problème d'infrastructure et d'autre part un problème d'encadrement (pas assez de bénévoles).

3. Autres

- **Subvention exceptionnelle pour le Judo club**

Le conseil municipal, par délibération du 1^{er} avril 2015, a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € par manifestation pour les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la Ville. Le Judo-club de Soultz-sous-Forêts intervient régulièrement et a participé aux festivités du 13 juillet 2015 et interviendra lors de la commémoration du 11 novembre prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 200 € au Judo-club de Soultz-sous-Forêts. La subvention sera versée après la manifestation du 11 novembre et le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

POINT 9 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- **Evolution de l'offre de télévision Numéricable**

La diffusion de chaînes analogiques va cesser à compter du 24 novembre 2015. A compter de cette date l'offre actuelle des abonnés évoluera automatiquement vers une offre numérique. Les abonnés analogiques seront invités, par courrier ou par téléphone, à migrer vers une offre numérique à un tarif préférentiel.

Numéricable souhaiterait faire basculer les réseaux dans la propriété communale et, en contrepartie mettrait de la fibre optique dans les quartiers.

- **Cessation d'activité**

Pascale STEFFEN, ATSEM à l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts, a fait valoir son droit à la retraite et cessera toute activité au 31/12/2015.

2. Prochaines réunions et manifestations

- Mercredi 14 octobre 2015 à 20 heures : vente de bois de chauffage à La Saline
- Mardi 20 octobre 2015 à 18h30 : réunion du comité de pilotage de l'éco-quartier
- Mardi 3 novembre 2015 à 19 heures : réunion publique éco-quartier
- Mercredi 4 novembre 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal